

Déclaration

Réunis le 26 novembre 2009 au château de Colonster (Liège) à l'occasion de leur rencontre annuelle, les organismes de gestion de la langue française (pour le Québec : Conseil supérieur de la langue française, Office québécois de la langue française, Secrétariat à la politique linguistique ; pour la France : Délégation générale à la langue française et aux langues de France ; pour la Suisse romande : Délégation à la langue française ; pour la Communauté française de Belgique : Service de la langue française, Conseil de la langue française et de la politique linguistique) ont décidé de fédérer leur action et de se constituer en un réseau des Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistique (OPALE)

Ce réseau se donne pour mission

1. de réaffirmer la légitimité d'une politique linguistique, tant aux yeux des responsables sociaux et politiques qu'aux yeux du citoyen ;
2. d'améliorer la visibilité et la portée des actions que les partenaires entreprennent en coopération en faisant clairement apparaître leur caractère concerté ;
3. de veiller au suivi desdites actions.

La présidence du réseau OPALÉ sera confiée chaque année, à l'issue de la rencontre annuelle des Organismes de politique linguistique, à l'organisme désigné par les responsables de la rencontre suivante.

Les tâches de la présidence tournante consisteront notamment à

- s'assurer de l'activité des comités de pilotage des actions entreprises en coopération ;
- veiller à ce que dans cette activité, le caractère concerté de l'action soit bien mis en évidence ;
- s'assurer du respect du calendrier arrêté.

La présidence fera rapport sur ces points lors de la rencontre annuelle des Organismes de politique linguistique.

Lesdits organismes s'engagent à faire connaître la teneur de la présente déclaration à leurs autorités de tutelle.

A Liège, le 26 novembre 2009